REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 2002-437 DU 8 OCTOBRE 2002

Portant nomination à titre Exceptionnel, **et Civil dans** l'Ordre National du Bénin de Monsieur Didier Tonami HOUSSOU Lauréat du 1^{er} Prix Jeune Reporter TV5

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHEF DE L'ETAT CHEF DU GOUVERNEMENT GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin;
- VU le Décret N° 2001-170 du 7 Mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N° 149/DC/PR/CAB/CTAASD/SP-C en date du 04 Septembre 2002 du Directeur de Cabinet du Président de la République instruisant le Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin en vue de la décoration de Monsieur Didier Tonami HOUSSOU dans l'Ordre National du Bénin ;
- VU l'Extrait du Relevé N° 27/SGG/REL des décisions administratives prises par le Conseil des Ministres en sa séance du Mercredi 03 Juillet 2002 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin;

DECRETE:

<u>Article 1er</u>: Est nommé à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang de la date de sa réception dans l'Ordre National du Bénin au grade de Chevalier, Monsieur Didier Tonami HOUSSOU, lauréat du 1^{er} Prix Jeune Reporter TV5.

Article 2 : le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 8 octobre 2002

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim,

Grégoire-Gilbert GBENOU

<u>Ampliations</u>: PR 4 – AN 4 – CC 2 – HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES 21 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 1.